



Comité Régional Agro- Environnemental et Climatique

Le 03 Février 2015





Ordre du jour

- Présentation des PAEC proposés

- Point d'avancement de la construction du dispositif
 - Les mesures systèmes
 - Les EU phytos
 - Les EU biodiversité

- Stratégies bocagères déposées



PAEC - Estimation 2015

→ Fin des appels à projets le 30 novembre

→ Auditions mi décembre

→ 26 PAEC déposés

1 360 000 ha

Soit la moitié de la surface Bretonne

Les PAEC sont orientés **Eau** puis **biodiversité**,
la majorité des projets présente les deux enjeux

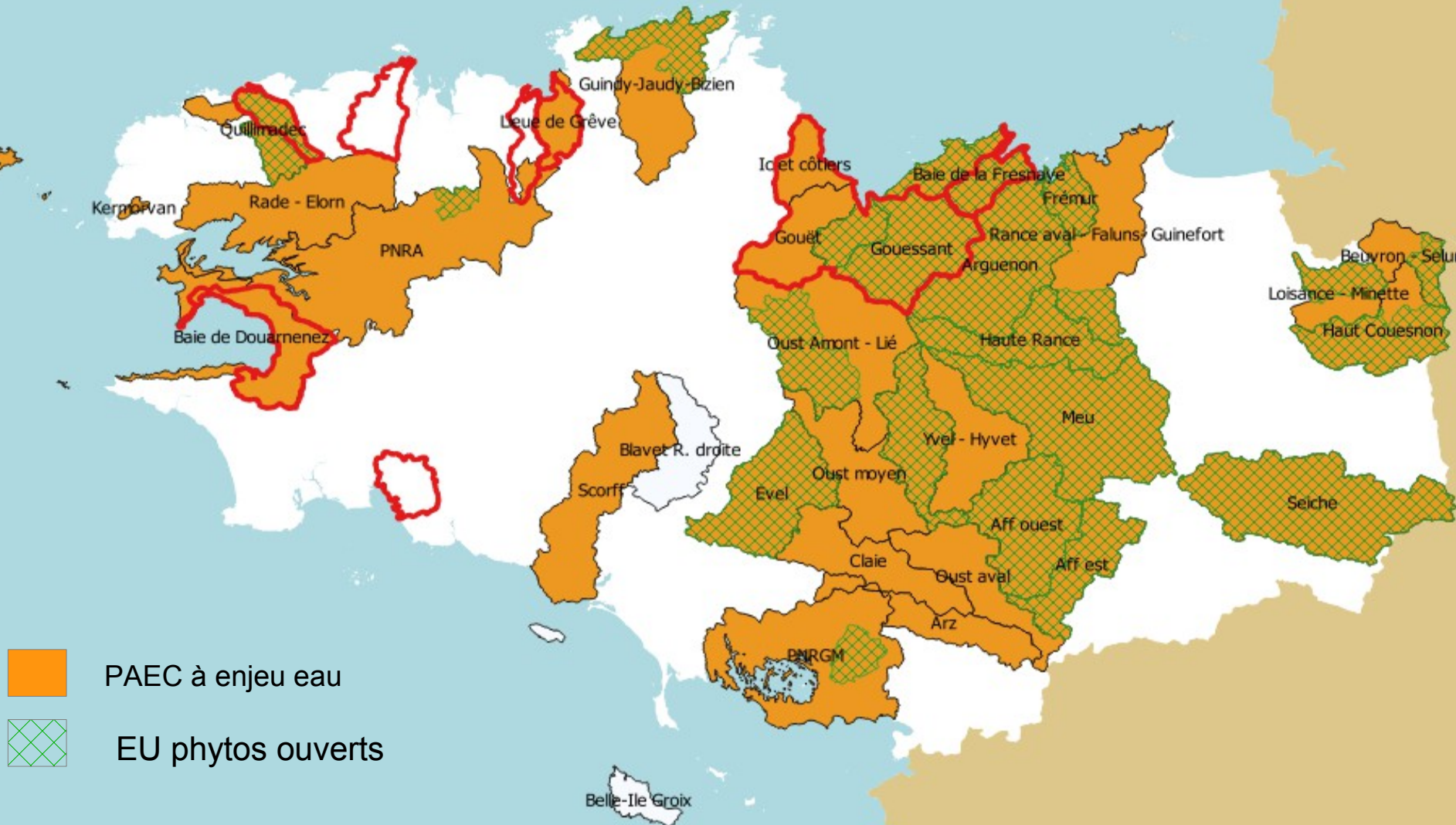
→ Pas de PAEC, pas de MAEC territorialisées

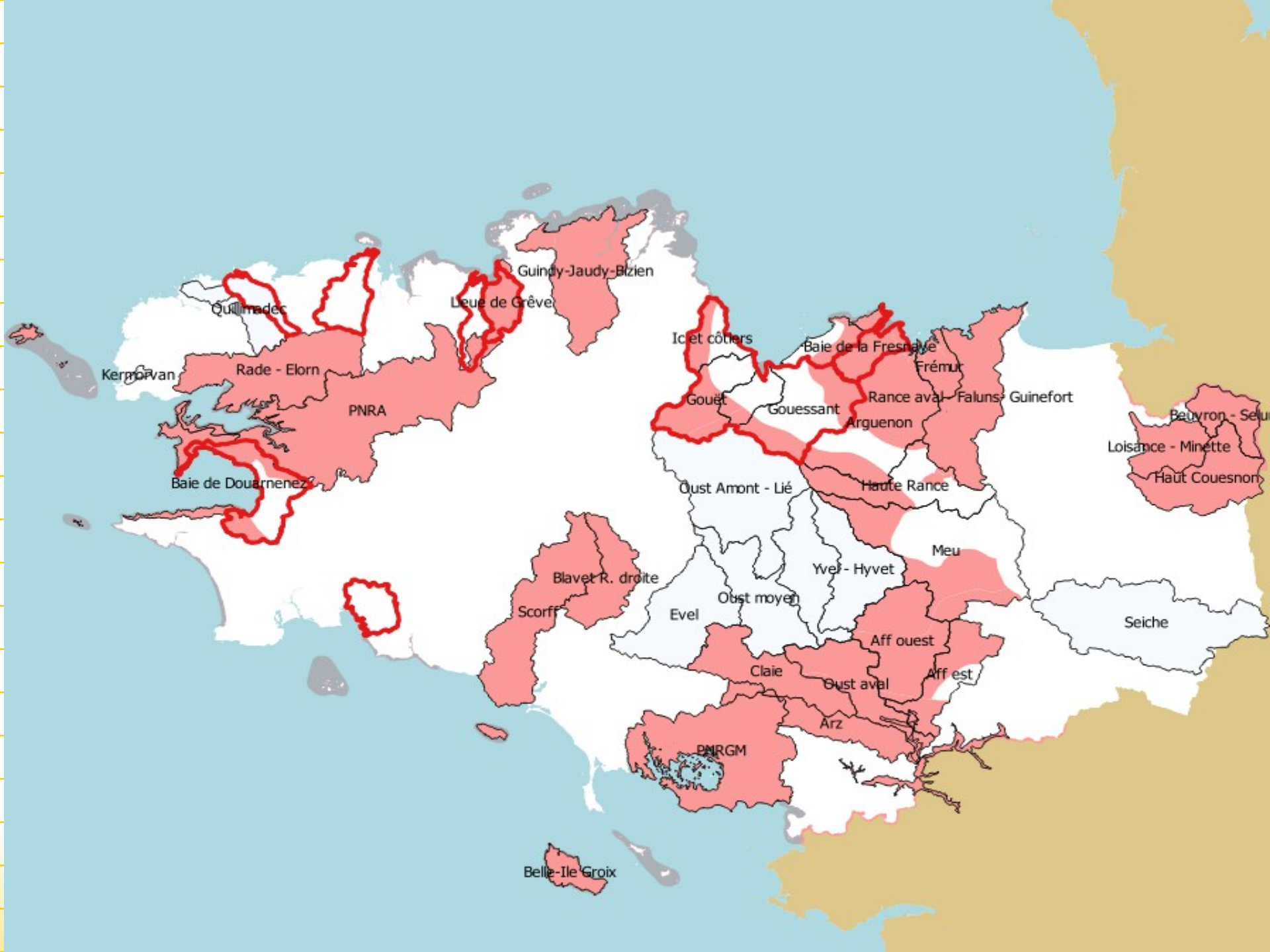


PAEC - Estimation 2015

- Ajustements territoriaux souvent demandés, quelques uns ont été entendus
 - Quelques ajustements de la ZAP biodiversité sur le Couesnon, l'Elorn et le Scorff.
 - Quelques harmonisations sur la mobilisation des EU phytos en zone côtière ou pour compléter une petite partie de territoire cohérent.
- Sur les PNR, il a fallu trouver des ajustements territoriaux et encourager la collaboration PNR-BV
- Sur les BV Algues Vertes :
 - 5 sur 8 ont déposé un PAEC
 - Une ambition parfois très faible sur les mesures systèmes
 - Demande d'ajustement de la ZAP biodiversité insistante mais non retenue

PAEC - Enjeu eau







Estimation 2015

- Ambition initiale importante à hauteur de 88 M€ pour les engagements 2015-2016-2017 hors SPE 12 et 18
- Réajustement sur zones prioritaires
 - 10 M € SPE 28 et monogastrique (base de 9 000 €/exploit./an)
 - SHP Coll. 0,25 M€
 - 2,2 M€ EU phyto
 - EU ZH Eau 0,6 M€
 - EU bocage 0,1 M€
 - EU ZH et milieux remarquables 2 M€

- Engagements 2015 = 15 M€ hors SPE 12 et 18

MESURES MAEC ET FINANCEURS

Code EU	Intitulé	AELB	ETAT	CR	CG22	CG29	CG35	CG56
SPE	12							
	18							
	28				?	?		
	Monogastrique				?	?		
COUVER 06	Création et entretien d'un couvert herbacé (bande ou parcelle enherbée)							
HERBE 01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage							
HERBE 03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairie et habitat remarquable							
HERBE 04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes							
HERBE 06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables							
HERBE 07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle							
HERBE 09	Amélioration de la gestion pastorale							
HERBE 11	Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides							
HERBE 13	Gestion des milieux humides							
LINEA 01	Entretien de haies localisées de manière pertinente							
LINEA 02	Entretien d'arbres isolés ou en alignements							
LINEA 05	Entretien mécanique de talus enherbés							
LINEA 06	Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bealières							
LINEA 07	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau							
LINEA 08	Bande refuge							
LINEA 09	Infrastructures agroécologiques							
MILIEU 01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables							
MILIEU 02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues							
MILIEU 03	Entretien des vergers hautes-tiges et prés-vergers							
MILIEU 04	Exploitation des roselières favorables à la biodiversité							
OOUVER 01	Ouverture d'un milieu en déprise							
OOUVER 02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des jets ligneux et autres végétaux indésirables							
PHYTO 01	Bilan de la stratégie de protection des cultures							
PHYTO 04	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides							
PHYTO 05	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrés dans des rotations							
PHYTO 06	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides (2ème niveau)							
PHYTO 14	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides (2ème niveau)							
PHYTO 15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrés dans des rotations (2ème niveau)							
PHYTO 16	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrés dans des rotations (2ème niveau)							
PRM – API	Protection des Races Menacées et Apiculture							



Estimation 2015

SFEI estimation des montants à réengager au 15 mai 2015 en SPE 12 ou 18 %

	2010 (engagés sur 5 ans)	2011 (engagés sur 5 ans)	2012 (engagés sur 5 ans)	2013 (engagés sur 5 ans)	2014 (engagés sur 1 an)	Total
nb dossiers	365	120	262	166	98	1011
montant engagé	10 000 000 €	2 500 000 €	6 900 000 €	4 200 000 €	500 000 €	24 100 000 €
observations	Renouvellement à échéance	Reste 1 an	Reste 2 ans	Reste 3 ans	Renouvellement à échéance	
montant moyen annuel par dossier durant la programmation 2007-2013 avec plafond 7 600€	5 479	4 167	5 267	5 060	5 102	4 768 €
montant à réengager pour 5 ans (100 % réengagement) sur la base de 9000€ /an	16 425 000 €	5 400 000 €	11 790 000 €	7 470 000 €	4 410 000 €	45 495 000 €



Estimation 2015

→ Mesures systèmes SPE 12 et 18

- 800 engagements
- Montant moyen annuel = 9 000 €
- Montant total engagé en 2015 = 36 000 000 €

→ Mesures systèmes SPE 28 et monogastrique

- 220 engagements
- Montant moyen annuel = 9000 €
- Montant total engagé en 2015 = 10 000 000 €

→ Engagements Unitaires Eau : 3 000 000 €

→ Engagements Unitaires Biodiversité : 2 100 000 €

Estimation engagements 2015 : 51 000 000 €



Estimation 2015

- Montant des cofinancements 2015/2020: 77 M€
- Montant FEADER 2015/2020 : 63 M€ (jusqu'à 75%)

- Cofinancements mobilisables en 2015

Maquette (M€)	2015
Région	2,8
ETAT	9,5
Agence de l'eau	3,6
CG22	0,2
CG29	0,2
CG35	0,0
	16,4

Soit 32 % de 51 M € (*engagement estimatif 2015*)



Architecture du dispositif

Mesures systèmes

Mesures SYSTEMES

Système polyculture élevage (SPE)

Diminution de l'IFT (-40 % herbi, -50 % autres)

HERBIVORES

MONOGASTRIQUES

Partout en Bretagne

12 % Maïs/SFP
70 % herbe/SAU

18 % Maïs/SFP
65 % herbe/SAU

Ouverture selon PAEC

28 % Maïs/SFP
55 % herbe/SAU

5 cultures

ENGAGEMENTS UNITAIRES

Ouverture selon PAEC

Zones humides

6 opérations possibles (gestion x2, fauche, ouverture x2, conversion en herbe)

Bocage

3 opérations possibles
(entretien haies vives, haies d'émondés, talus)

Biodiversité

Des EU spécifiques sur des milieux spécifiques

Phyto

Réduction des herbicides et autres pesticides



Architecture du dispositif

Mesures systèmes

Système polyculture élevage (SPE)

SPE Ruminant		Part maïs /SFP	Part herbe/SAU	Montant /ha	Plafond annuel	Concentré bovin	IFT herbicide	IFT hors herbicides
1 ^{er} niveau	Maintien <i>année 1</i>	12 %	70 %	180	12 000 €	800 Kg/UGB/an	Réduction progressive pour atteindre 60% de l'IFT du territoire en année 5 ou en moyenne sur 5 ans	Réduction progressive pour atteindre 50% de l'IFT du territoire en année 5 ou en moyenne sur 5 ans
	Evolution <i>année 3</i>			210				
2 ^{ème} niveau	Maintien <i>année 1</i>	18 %	65 %	160	11 000 €			
	Evolution <i>année 3</i>			190				
3 ^{ème} niveau	Maintien <i>année 1</i>	28 %	55 %	110	10 000 €			
	Evolution <i>année 3</i>			140				
SPE Monogastrique		Part de la culture majoritaire	Nombre de cultures différentes	Montant /ha	Plafond annuel	Part des légumineuses		
Evolution <i>année 3</i>		50 %	5	140	10 000 €	5 % mini (n=2)		
			<i>Ce critère détermine maintien ou évolution</i>		<i>7 600 € lors de la précédente programmation</i>			

Proposition de rajouter la mesure Grandes Cultures (GC) dominante légumes
 Ouvertes à partir de 2016 aux exploitations sans animaux avec cultures légumières et
 PAEC ouvert (diminution de l'IFT, allongement des assolements)



Architecture du dispositif

Mesures systèmes

- La distinction maintien/évolution se fait sur le taux d'herbe l'année de la contractualisation.
- Pour les élevages mixtes, la SPE monogastrique est proposée si $N(\text{monogastriques}) > N(\text{ruminant})$ ET $SFP < 50 \% \text{ SAU}$
- 10 UGB Mini
- Retrait Balance Globale Azotée 50, qui devient un suivi technique sur la gestion azote (à définir)



Architecture du dispositif

Engagements unitaires

→ Enjeux Eau

- Zones humides
- Bocage
- phytos

→ Enjeux biodiversité

- Zones humides
- Bocage
- Milieux remarquables



Architecture du dispositif Engagements unitaires



MAEC 2015-2020

Mesures et engagements unitaires retenus et montants

Enjeu	Type d'opérations	mesures	Projet de montant régional (par ha/an par ml/an par arbre/an)	EU1	EU2	EU3	Plafond	Rappel précédent plafond
EAU	Phytos	réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides (2ème niveau)	40,00	PHYTO_01	PHYTO_14		10 000 €	7 600 €
		réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides (2ème niveau)	80,00	PHYTO_01	PHYTO_14	PHYTO_15	10 000 €	
		réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides (2ème niveau)	60,00	PHYTO_01	PHYTO_14	PHYTO_16	10 000 €	
	maillage bocager	gestion des haies (1 entretiens sur 2 côtés)	0,18	LINEA_01			SO	
		gestion des haies (2 entretiens sur 2 côtés)	0,36	LINEA_01			SO	
		gestion des arbres de la haie d'émonde (1 entretien sur les 5 ans)	3,96	LINEA_02			SO	
		gestion des talus intra et inter parcelaires (sur les 2 côtés)	0,42	LINEA_05			SO	
		mise en place d'un couvert herbacé	235,44	COUVER_06			SO	
	zones humides	gestion de l'herbe par pâturage limité	56,58	HERBE_04			SO	
		gestion de l'herbe par la fauche	223 max	HERBE_06			SO	
		gestion des zones humides	120,00	HERBE_13			SO	



Architecture du dispositif Engagements unitaires

- EU Biodiversité : adaptation régionale de la version du cadre national du 15 janvier (*rencontre technique du 5 février*) :
- Stabilisation et harmonisation des variables régionales
 - Harmonisation des plan de gestion, des cahiers d'enregistrement
 - Définition des montants



Breizh bocage

- Présentation de 7 Stratégies territoriales lors des auditions de décembre :
 - 22 : CdC Côte de Penthièvre
 - 29 : SM de l'Elorn (Avec PAEC), SIVALODET
 - 35 : CdC Val d'Ille, CdC Saint-Méen-Montauban, SM du Meu (Avec PAEC)
 - 56 : SM du Trévelo
- Les démarches présentées visent toutes des travaux bocagers :
 - Certaines exclusivement (SIVALODET)
 - D'autres essentiellement (Penthièvre, Elorn, Meu, Val d'Ille)
 - De nouvelles démarches d'inventaire, de protection, de régénération naturelle, de compensation ou de gestion apparaissent...
- Le lien entre MAEC et Breizh bocage reste difficile à établir...



Agriculture Biologique

→ Basculement en 2015 du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier

- SAB-C devient CAB prolongé pour atteindre 5 ans (SAB-C + CAB)
- SAB-M devient MAB, prolongement annuel possible au delà d'un premier contrat de 5 ans
- Pas de critère de sélection
- Pas de plafond
- Crédit d'impôt non cumulable (cumulable avec MAEC)

	CAB	MAB
Cultures annuelles	300 €	160 €
Prairies	130 €	90 €
Cultures légumières de plein champ	450 €	250 €
Maraîchage	900 €	600 €